

Février 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22-26 mars 2010

Rapport du Secrétariat (période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009)

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

1. On trouvera ci-après un rapport sur les travaux du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Il est fondé sur les sept objectifs figurant dans le Plan d'activités sur cinq ans adopté par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) à sa première session, en 2006. Le présent rapport porte sur le programme de travail exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, et en particulier sur les activités menées par les spécialistes de la protection des plantes de la FAO dans le cadre des ateliers régionaux pour l'examen de projets de NIMP.
2. Cette année, une annexe permet aux membres de la CMP de comparer aisément les activités prévues (convenues dans le Plan opérationnel 2009 adopté par la CMP à sa quatrième session) avec celles effectivement conduites et de comprendre, le cas échéant, la raison de cet écart.
3. Au 31 décembre 2009, la CIPV comptait 172 parties contractantes (voir le point 13.2 de l'ordre du jour).
4. Le rapport financier et le Plan opérationnel 2009, sur lesquels porte ce document, sont présentés au point 13.4.1 de l'ordre du jour. Comme le Bureau et le Groupe de travail informel de la CMP sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) l'ont demandé, les informations financières sont présentées à la CMP sous une forme simplifiée. Pour ce faire, le Secrétariat a regroupé dans un même document (voir le point 13.4.2 de l'ordre du jour) toutes les sources de financement et dépenses au regard du Plan opérationnel 2010.
5. Outre les donations au Fonds fiduciaire de la CIPV (point 13.4 de l'ordre du jour), un appui financier et des contributions en nature ont été consentis avec les finalités ci-après:

- **Appui financier**

- 1) la Communauté européenne (CE) a versé des fonds permettant la participation d'au moins 60 pays développés et en développement à la quatrième session de la CMP (2009) et assurant le financement complet de l'atelier d'examen des projets de NIMP pour le Pacifique Sud-Ouest;
- 2) les États-Unis d'Amérique ont financé deux postes de cadres associés (pour les programmes d'établissement de normes et d'échange d'informations);
- 3) le Japon a financé un poste de cadre associé, dont le contrat a pris fin en novembre 2009;
- 4) le Japon a continué de financer un vaste projet de renforcement des capacités en faveur de l'Asie, d'une durée de trois ans, dont le responsable était en poste au Bureau de la FAO à Bangkok depuis 2009;
- 5) la République de Corée a accueilli et financé l'atelier d'examen des projets de NIMP pour l'Asie;
- 6) les États-Unis d'Amérique ont financé l'atelier d'examen des projets de NIMP pour les Caraïbes, qui s'est tenu en septembre 2009 au Belize;
- 7) la réunion du Groupe technique sur les mouches des fruits tenue à Vienne (Autriche) en septembre 2009, était accueillie et financée par la Division mixte FAO/AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique);
- 8) le Japon a accueilli et financé en partie la réunion du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires qui s'est tenue à Tokyo en janvier 2009;
- 9) la Fédération de Russie a accueilli et financé en partie l'atelier d'examen des projets de NIMP destiné aux pays russophones baltes, de l'Asie centrale, de l'Europe de l'Est et de la CEI, qui s'est déroulé à Bykovo (Fédération de Russie) du 27 au 31 juillet 2009.

- **Contributions en nature**

- 1) les États-Unis d'Amérique ont financé les services de deux consultants non rémunérés chargés des normes et de la préparation d'un appui à la CMP (la mission du premier a pris fin en novembre 2009, le deuxième se trouve dans sa deuxième année d'affectation);
- 2) le Canada a financé les services d'un consultant qui, au cours des quatre années à venir, travaillera trois mois par an à l'établissement des normes;
- 3) l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) a mis à disposition un fonctionnaire chargé d'aider à organiser la quatrième session de la CMP (2009);
- 4) l'Ouganda a accueilli la vingt et unième consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux, en décembre 2009;
- 5) l'Éthiopie, le Gabon, le Guyana, la Malaisie, le Mozambique, la Namibie, l'Oman, l'Ouganda et la République centrafricaine ont accueilli en 2009 plusieurs sessions de formation au Portail phytosanitaire international (PPI);
- 6) le Chili a accueilli la réunion du Groupe technique sur la quarantaine forestière à Puerto Varas, en décembre 2008 (ce que le rapport de 2008 avait omis d'indiquer);
- 7) l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) a accueilli en mai 2009 à Paris (France) la réunion du Groupe d'experts sur l'analyse du risque phytosanitaire pour les végétaux considérés comme des organismes de quarantaine;
- 8) la Chine a accueilli la réunion du Groupe technique sur la quarantaine forestière, qui s'est tenue à Nanjing en juillet 2009 et travaille avec le Secrétariat à la traduction de l'interface du PPI vers le chinois;
- 9) l'Allemagne, l'Australie, la Malaisie, les Philippines, le Royaume-Uni, la Zambie et le COSAVE ont aidé le Secrétariat à colliger les observations des membres;
- 10) la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), l'OEPP, le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) et la Pacific Plant Protection Organization (PPPO) ont

- contribué à organiser les ateliers régionaux d'examen des projets de NIMP dans leurs régions respectives;
- 11) l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes (NAPPO) a coordonné les travaux du Groupe d'étude de la langue espagnole et contribué à la traduction vers l'espagnol;
 - 12) plusieurs parties contractantes, des organisations régionales et des organisations internationales ont accueilli, organisé et, parfois, financé en partie, des réunions de groupes de travail d'experts et de groupes techniques et des ateliers.

I. Objectif 1: un programme fiable d'établissement et de mise en œuvre de normes sur le plan international

6. On trouvera ci-après une description des activités liées à la mise en œuvre du programme d'activités de la CIPV en matière d'établissement de normes. De nombreux éléments sont traités de façon détaillée au titre du point 9 de l'ordre du jour.

A. Comité des normes (CN)

7. Le Comité des normes s'est réuni en mai 2009 au siège de la FAO à Rome (Italie), où il a approuvé plusieurs projets de NIMP. Il a été convenu avec le Secrétariat de ne pas présenter en 2009 plus de cinq projets aux membres pour consultation. De plus, le CN a approuvé deux spécifications, et il en a révisé et approuvé deux autres en vue de leur présentation aux membres pour consultation. Il a également examiné les rapports, programmes de travail et recommandations des groupes techniques et mené à bien un certain nombre de tâches administratives. Il n'a pas pu cependant examiner tous les points de l'ordre du jour.

8. Le Groupe de travail du Comité des normes (CN-7) s'est réuni en mai 2009 et il a examiné les observations formulées en 2008 par les membres sur les projets de NIMP, pour la première fois dans le cadre du calendrier étendu approuvé par la CMP. Ce nouveau calendrier donne plus de temps au Secrétariat pour examiner les observations et aux responsables pour analyser et réviser les projets de NIMP. Deux projets de NIMP ont été révisés et approuvés en vue de leur examen par le CN à sa réunion de novembre 2009.

9. Le Comité des normes s'est réuni en novembre 2009 au siège de la FAO à Rome (Italie). Il a examiné quatre projets de NIMP et recommandé à la CMP de les adopter selon la procédure ordinaire (voir le point 9.2 de l'ordre du jour). Il a également étudié les recommandations formulées par le Groupe technique pour le glossaire en vue de rectifier les incohérences observées dans plusieurs NIMP adoptées. En outre, le CN a approuvé deux spécifications à soumettre aux membres pour consultation et demandé au Secrétariat de solliciter de nouvelles propositions de traitements par le froid. Il a également proposé d'apporter certaines modifications au programme de travail de la CMP et notamment d'y adjoindre quatre nouveaux thèmes. Ces modifications sont présentées au titre du point 9.4 de l'ordre du jour.

B. Consultation des membres concernant les projets de NIMP

10. En 2009, les périodes de consultation se sont déroulées en même temps (de juin à septembre 2009) pour les procédures ordinaire et spéciale. Les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et les organisations internationales concernées ont été invitées à examiner un protocole de diagnostic et huit traitements par le froid pour les mouches des fruits dans le cadre de la procédure spéciale, ainsi que des modifications du glossaire et quatre NIMP dans le cadre de la procédure ordinaire. Les points 9.2 et 9.3 de l'ordre du jour donnent également des informations relatives aux consultations sur certains projets de NIMP qui se sont tenues en 2009.

C. Synthèse des observations des membres

11. À la quatrième session de la CMP (2009), plusieurs parties contractantes et une ORPV ont proposé d'aider le Secrétariat à colliger les observations des membres. L'Allemagne, l'Australie, la Malaisie, les Philippines, le Royaume-Uni, la Zambie ainsi que le COSAVE ont chacun détaché un volontaire chargé de rassembler les observations relatives à une norme donnée (sauf pour les huit projets de traitement par le froid, que deux pays se sont partagés à parts égales). Ce travail a été mené avec rigueur et conformément au calendrier indiqué. L'aide apportée par les volontaires a permis au Secrétariat de gagner un temps précieux alors que le programme de travail était très chargé.

D. Groupes techniques et groupes de travail d'experts

12. La plus grande partie des réunions des groupes techniques a été reportée à la mi-2010 pour éviter que les périodes de préparation de la réunion du CN et de la session de la CMP ne se chevauchent. Les groupes techniques ont poursuivi leurs travaux dans leurs domaines respectifs (voir également le programme de travail en matière d'établissement de normes de la CIPV, au point 9.4 de l'ordre du jour). Les rapports de réunion correspondants donnent de plus amples détails sur les débats, décisions, demandes et recommandations y afférents: <https://www.ippc.int/index.php?id=179728>.

Groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits

13. Ce Groupe technique s'est réuni du 31 août au 4 septembre 2009 au siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne (Autriche). La réunion a été de nouveau accueillie et financée par la Division mixte FAO/AIEA. Le groupe a passé en revue les activités et décisions d'autres instances ayant une incidence sur son travail, notamment certaines questions abordées à la réunion de 2009 du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires. Il a examiné et mis à jour son programme de travail.

14. Le groupe technique a élaboré un projet de NIMP intitulé *Procédures d'élimination et d'éradication des mouches des fruits (Tephritidae)* (spécification 39). Il devrait se réunir en 2010 après le huitième colloque international sur les mouches des fruits d'importance économique.

15. Le groupe technique a indiqué qu'il faudrait que le CN approuve rapidement la spécification *Protocole expérimental visant à déterminer le statut d'hôte de certains fruits à l'égard de la mouche des fruits (Tephritidae)*, de manière qu'il puisse travailler sur celle-ci à sa réunion de 2010. Il a également proposé qu'à sa réunion de novembre 2009, le CN apporte une modification technique au projet d'annexe à la NIMP 26 sur le piégeage des mouches des fruits, qui avait été révisé par le CN-7 en mai 2009.

Groupe technique sur la quarantaine forestière

16. Le Groupe technique s'est réuni du 13 au 17 juillet 2009 à Nanjing (Chine). Cette réunion a permis de progresser sensiblement dans la rédaction du projet de norme sur le transport de bois (spécification 46, *Gestion des risques phytosanitaires lors des transports internationaux de bois*). La norme proposée donne des orientations sur les risques phytosanitaires associés à certaines catégories de bois. Elle propose des mesures appropriées pour y faire face lorsque l'évaluation du pays importateur l'impose. Le groupe a rédigé ce projet de NIMP dans le cadre d'échanges de courriels.

17. À sa réunion de 2009, le Groupe technique sur la quarantaine forestière a également révisé les critères d'évaluation de l'efficacité des traitements, qu'il était proposé d'intégrer à la NIMP 15 suivant l'avis donné par le CN en mai 2009. En outre, le groupe technique a rédigé des critères pour évaluer les traitements dans le cadre de la nouvelle norme proposée sur le bois. Entre autres activités, le groupe technique a commencé à examiner des données pour élaborer une norme sur les risques phytosanitaires dans le transport international des semences d'essences

forestières (voir la spécification 47). Un plan a été rédigé ainsi qu'un programme de travail. Le groupe a mis au point le projet de NIMP dans le cadre d'échanges de courriels.

18. Le Groupe technique sur la quarantaine forestière a pour mandat de collaborer étroitement avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires pour examiner les traitements afférents à la NIMP 15. À ce titre, le CN lui a demandé, à sa réunion de mai 2009, d'examiner une étude présentée par le Japon sur le traitement au bromure de méthyle dans le cadre la NIMP 15. Le groupe a présenté au CN des recommandations sur la façon de procéder pour répondre aux préoccupations soulevées dans le document. Il est apparu indispensable de réviser le document explicatif existant sur la NIMP 15, pour aborder certains points évoqués par le Japon dans son étude, fournir les orientations nécessaires sur la bonne application des traitements et apporter aux ONPV le soutien technique dont elles ont besoin sur la version récemment adoptée de ladite norme.

Groupe technique sur les traitements phytosanitaires

19. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires s'est réuni à Tokyo du 26 au 30 janvier 2009. La réunion était accueillie et partiellement financée par le Japon. Le groupe technique a examiné le projet de traitement par le froid de *Citrus limon* contre *Ceratitidis capitata*, que le CN lui avait demandé d'examiner plus en détail. Il est convenu que ce traitement était utile pour offrir une protection de quarantaine et l'a donc renvoyé au Comité des normes pour approbation en vue de sa transmission aux membres pour consultation.

20. Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires a abordé les traitements présentés en 2006 et 2007, au sujet desquels il avait demandé de plus amples informations. Il a recommandé un traitement thermique à la vapeur, qui sera soumis au CN une fois présenté sous la forme requise. Il a demandé aux auteurs de plusieurs propositions de présenter des données complémentaires avant le 15 octobre 2009. Elles seront examinées à la prochaine réunion du Groupe technique, prévue en juillet 2010.

Groupe technique pour le glossaire

21. Le Groupe technique pour le glossaire a tenu une réunion extraordinaire du 15 au 19 juin 2009 à Rome. À cette occasion, il a mis la dernière main aux recommandations concernant les incohérences terminologiques relevées dans les NIMP 3, 10, 13, 14, 22 et dans le supplément 1 de la NIMP 5. Il a commencé à débattre des NIMP 8, 9 et 20, sans que ces discussions ne soient toutefois menées à leur terme. Il a été impossible d'examiner comme prévu les NIMP 23 et 25, par manque de temps. Le Groupe technique a préparé sous forme de tableau ses recommandations relatives aux incohérences terminologiques et formulé d'autres recommandations, dont certaines sont traitées au point 9 de l'ordre du jour.

22. Le Groupe technique pour le glossaire a tenu sa réunion ordinaire à Rome du 12 au 16 octobre 2009. Il a examiné et parachevé ses recommandations concernant la cohérence des NIMP. Il a également étudié les observations des membres sur la terminologie des projets de NIMP ainsi que les recommandations relatives à la cohérence entre les normes. Les recommandations du Groupe technique ont été communiquées aux responsables des normes. Le projet de texte sur l'expression « non largement disséminé » a été intégré au supplément 1 de la NIMP 5 sur le contrôle officiel, pour examen par le CN. Le Groupe technique pour le glossaire a débattu de questions linguistiques, poursuivi la rédaction du projet de supplément sur la terminologie du Protocole de Montréal en rapport avec la CIPV, et proposé une procédure pour l'examen des propositions de nouveaux termes et définitions. Enfin, il a amendé son programme de travail, recommandant notamment que certains termes soient examinés. Il sera proposé au CN d'intégrer ces recommandations à son programme de travail.

Groupe technique chargé d'élaborer des protocoles de diagnostic pour des organismes nuisibles déterminés

23. Le Groupe technique n'a pu se réunir en 2009. Le Secrétariat a dû nommer trois responsables différents au cours de l'année, ce qui a beaucoup nui au bon déroulement des activités. Le Secrétariat a donc décidé de recruter un consultant chargé de superviser les travaux.

Groupe de travail d'experts sur l'analyse du risque phytosanitaire pour les végétaux considérés comme des organismes de quarantaine

24. Le Groupe de travail s'est réuni à Paris (France) du 25 au 29 mai et il a été accueilli par l'OEPP. Des membres de neuf pays (Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Canada, Chili, Corée, Danemark et États-Unis) ont participé aux travaux de ce groupe de rédaction. Le Groupe de travail d'experts a élaboré un projet de NIMP qu'il est proposé d'ajouter en annexe à la NIMP 11 (*Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine, incluant l'analyse des risques pour l'environnement et des organismes vivants modifiés*). Il a de plus donné des orientations pour déterminer les risques phytosanitaires liés aux végétaux que l'on envisage d'implanter dans des zones d'où ils étaient absents jusque-là. Il a également précisé le type d'informations qui permettraient de classer une plante comme organisme potentiellement nuisible: principales caractéristiques du végétal et du nouvel habitat envisagé, évaluation de son incidence environnementale et informations retrospectives pertinentes sur sa nuisibilité dans des environnements similaires. Le projet de NIMP sera examiné par le Comité des normes à sa réunion de mai 2010. Le rapport de la réunion du Groupe de travail d'experts est disponible à l'adresse <https://www.ippc.int/index.php?id=179725>.

E. Appels à candidature d'experts

25. En mars 2009, le Secrétariat a lancé un appel à candidatures pour trouver des experts chargés de participer à certains groupes techniques. Le Groupe technique pour le glossaire recherchait un anglophone doté d'une excellente compréhension des systèmes phytosanitaires et de leur terminologie et le Groupe technique sur la quarantaine forestière, un spécialiste possédant une expérience de terrain et des connaissances réglementaires sur les exigences phytosanitaires associées aux produits forestiers et sur les questions de quarantaine forestière. Il s'agissait également de trouver des auteurs pour le protocole de diagnostic de *Striga spp.* Le Secrétariat a reçu dix candidatures pour le Groupe technique pour le glossaire, six pour le Groupe technique sur la quarantaine forestière et sept pour la rédaction du protocole de diagnostic de *Striga spp.* Il ensuite a évalué les candidatures et formulé des recommandations, qui ont été examinées par le CN.

26. En décembre 2009, le Secrétariat de la CIPV a lancé un appel à candidatures afin de trouver des experts pour deux groupes chargés respectivement de rédiger un projet de NIMP pour les spécifications 48 (*Transport international de véhicules, de machines et d'équipements déjà utilisés*) et 43 (*Déplacement de terre et milieux de culture en association avec des végétaux faisant l'objet d'un commerce international*).

F. Consultation des membres sur les projets de spécifications

27. En décembre 2009, le Secrétariat a diffusé sur le PPI quatre projets de spécifications approuvés par le CN, en vue d'une consultation des membres de 60 jours. Les membres ont été invités à soumettre leurs observations au Secrétariat.

G. Appel à soumission de thèmes

28. En mai 2009, le Secrétariat a lancé un appel biennal à soumission de thèmes pour le programme de travail relatif à l'établissement des normes (voir le point 9.4 de l'ordre du jour).

H. Appels à soumission de traitements phytosanitaires

29. En mai 2009, le Secrétariat a lancé un appel pour que des informations et des données lui soient communiquées sur les traitements thermiques contre les mouches des fruits. À l'heure actuelle, neuf contributions ont été communiquées et le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires les examine.

30. À sa réunion de novembre 2009, le CN a noté que de nouveaux traitements par le froid étaient nécessaires pour lutter contre les organismes nuisibles à *Citrus spp.* En décembre 2009, le Secrétariat a demandé que de nouveaux traitements par le froid soient proposés contre la présence des mouches des fruits *Ceratitis capitata* et *Bactrocera tryoni* sur *Citrus spp.*

I. Publication des NIMP

31. Après la quatrième session de la CMP (2009), les NIMP adoptées ont été mises en ligne sur le PPI. Le répertoire des traitements phytosanitaires, qui serait joint en annexe à la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*) a continué d'être élaboré en consultation avec le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires. Il devrait être adjoint à la norme après la cinquième session de la CMP. Le recueil de normes a été mis à jour en anglais, espagnol et français, avant d'être diffusé sur le PPI. L'ONPV de la Chine a offert d'aider à constituer un recueil de normes en chinois, qui devrait être achevé courant 2010. La FAO a conclu trois accords de copublication autorisant le Brésil, l'OEPP (pour le russe) et le Japon à traduire les NIMP. Le PPI permettra de consulter ces versions non officielles.

J. Système en ligne pour la soumission des observations relatives aux projets de NIMP

32. Afin de rassembler plus facilement les observations des membres sur les projets de NIMP, le Secrétariat a élaboré les spécifications d'utilisation d'un système de soumission en ligne. Un appel d'offres a été lancé en octobre pour trouver une société privée en mesure de développer le système. Aucun des dossiers reçus n'a toutefois satisfait aux critères de sélection et d'autres options sont donc actuellement envisagées. En fonction des progrès réalisés, le Secrétariat pourrait, en 2010, solliciter de nouveau l'aide des États membres.

K. Mise en œuvre des normes

Documents explicatifs

33. À l'été 2006, un degré de priorité moins élevé a été assigné à l'élaboration des documents explicatifs et tous les travaux en la matière ont donc été suspendus. En 2008 toutefois, la CMP a demandé, à sa troisième session, qu'un document explicatif relatif à la NIMP 31 (*Méthodes d'échantillonnage des envois*) soit rapidement mis au point. La version définitive du document a été établie et diffusée sur le PPI en septembre 2009. Le Groupe technique sur la quarantaine forestière a par ailleurs recommandé de réviser le document explicatif sur la NIMP 15 (2009). En effet, la NIMP 15 révisée est à certains égards très différente de la version d'origine; le document explicatif contient des erreurs et ne propose pas de procédures efficaces pour l'application des traitements.

Le point sur l'homologation du symbole de la NIMP 15

34. Les démarches se poursuivent pour enregistrer le symbole de la NIMP 15, mais à un rythme plus lent. Des informations détaillées à ce sujet sont données au titre du point 9.8 de l'ordre du jour. Avec l'aide du Bureau et du bureau juridique de la FAO, le Secrétariat a rédigé le mandat d'un consultant juridique qui serait chargé d'examiner les possibilités de protection du symbole. Contrairement à ce qui était prévu, le Secrétariat n'est pas parvenu à trouver une personne dotée des compétences souhaitées et aucun recrutement n'est donc intervenu.

II. Objectif 2: des systèmes d'échange d'informations appropriés pour satisfaire aux obligations de la CIPV

A. Points de contact

35. Le Secrétariat note que la tenue et la mise à jour des informations relatives aux points de contact de la CIPV se sont améliorées tout au long de l'année 2009. Les ORPV et les spécialistes régionaux et sous-régionaux de la protection des plantes ont continué de jouer à ce titre un rôle important. On trouvera au tableau 1 un récapitulatif de la situation actuelle des points de contact de la CIPV (parties contractantes et non contractantes) et des éditeurs des pays et des ORPV, au 30 novembre 2009. Le tableau 2 récapitule les activités de tenue et de mise à jour des informations, lesquelles contribuent largement à améliorer la communication avec le Secrétariat et entre les parties contractantes. En 2008, 88% des points de contact de la CIPV ont mis à jour leurs informations au moins une fois.

Tableau 1: Nombre de points de contact des ONPV et d'éditeurs des ONPV et des ORPV.

Région	Parties contractantes		Parties non contractantes	Éditeurs	
	Points de contact officiels	Points de contact non officiels	Point d'information	Parties contractantes et parties non contractantes	Personnel des ORPV
Afrique	41	2	7	63	4
Amérique du Nord	2	0	0	3	1
Amérique latine et Caraïbes	31	2	0	33	6
Asie	18	2	8	51	1
Europe	44	2	1	39	2
Pacifique Sud-Ouest	9	4	3	21	2
Proche-Orient	12	3	1	17	0
Total	157	15	20	227	16
	172				

Tableau 2: Pourcentage de pays ayant procédé à des mises à jour et à des modifications concernant les points de contact de la CIPV.

Région	Nouveaux points de contact	Mises à jour des informations relatives aux points de contact*
Afrique (50)	28	76
Amérique du Nord (2)	50	100
Amérique latine et Caraïbes (33)	42	90
Asie (28)	32	64
Europe (47)	33	86
Pacifique Sud-Ouest (16)	25	75
Proche-Orient (16)	37	81
Moyenne	35	82

* Les informations relatives au point de contact d'un pays ont changé au moins une fois.

B. Points de contact non officiels

36. Les parties contractantes ci-après ne disposent que de points de contact non officiels pour la CIPV et doivent encore procéder à des nominations formelles:

- **Afrique:** Botswana, Seychelles;
- **Amérique latine et Caraïbes:** Bahamas, Saint-Kitts-et-Nevis;
- **Asie:** République populaire démocratique de Corée, Myanmar;
- **Europe:** Grèce, Italie;
- **Pacifique Sud-Ouest:** Fidji, Îles Salomon, Tuvalu, Vanuatu;
- **Proche-Orient:** Bahreïn, Koweït, Émirats arabes unis.

C. Éditeurs

37. La plupart des points de contact de la CIPV ont désigné des éditeurs du PPI chargés de travailler en leur nom sur le Portail. Certains pays en ont désigné plusieurs. Chaque année, environ 29% des éditeurs sont renouvelés (voir le tableau 3) et 60% des éditeurs modifient leurs coordonnées.

Tableau 3: Pourcentage de pays où les éditeurs du PPI sont renouvelés ou modifient les informations les concernant.

Région (nombre de parties contractantes)	Nouveaux éditeurs du PPI*	Mise à jour des informations sur un éditeur**
Afrique (50)	14	66
Amérique du Nord (2)	50	100
Amérique latine et Caraïbes (33)	30	63
Asie (28)	17	67
Europe (47)	13	43
Pacifique Sud-Ouest (16)	31	68
Proche-Orient (16)	50	56
Moyenne	29	66

* Un pays compte un ou plusieurs nouveaux éditeurs du PPI.

** Les informations relatives aux éditeurs du PPI ont été modifiées au moins une fois dans le pays.

D. Portail phytosanitaire international (PPI)

38. La nouvelle version du site Internet de la CIPV (<https://www.ippc.int>) a été mise en ligne au début du mois de décembre 2009. Les modifications et mises à jour ont été opérées sur la base des nombreux commentaires formulés par tous les groupes d'utilisateurs du PPI. Le nouveau site est très différent de l'ancien. Parmi les améliorations apportées pour répondre aux demandes des utilisateurs figurent:

- la navigation plus rapide et plus stable;
- une section « À propos de la CIPV » qui donne des informations générales sur la Convention;
- l'interface et la navigation simplifiées, l'extraction et la présentation des données à la fois plus souples et plus intuitives;
- le contenu réorganisé de façon à faciliter la recherche d'informations et à améliorer les services fournis aux différentes catégories de parties prenantes (par exemple, un espace de liaison destiné aux organisations internationales et aux ORPV);
- les usagers dotés d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe disposent d'un espace de travail où ils peuvent gérer leurs coordonnées et identifiants et accéder facilement à leurs groupes, événements, etc.;
- les fonctions de recherche rapide et avancée de Google;

- des outils de communication (forums et groupes de discussion);
- la saisie des données grandement améliorée;
- un système de gestion des traductions;
- les définitions, acronymes et abréviations apparaissent au survol de la souris.

39. Avant d'être mis en ligne, le site a été testé par des personnes d'une bonne vingtaine de pays. Ont notamment participé à cet effort des membres du Secrétariat de la CIPV, des fonctionnaires régionaux et sous-régionaux chargés de la protection des végétaux, le Bureau de la CMP, le Comité des normes, le Groupe d'appui au PPI, des représentants d'ONPV et des personnes qui avaient répondu à l'enquête diffusée sur le site Internet en novembre 2008.

40. Le PPI est disponible en chinois depuis le premier trimestre de 2009. Les traductions ont été effectuées à titre gracieux par l'ONPV de la Chine.

41. Il est de plus en plus complexe de tenir à jour l'interface de navigation du PPI dans les langues de la FAO. Le Secrétariat de la CIPV fait appel à différents prestataires pour ces travaux de traduction, dont la plus grande partie est réalisée à l'extérieur de la FAO.

42. Comme le montre le tableau 4, l'établissement de rapports continue de s'améliorer au niveau national, avec une hausse du nombre des rapports et des pays les soumettant. La mise à jour des informations communiquées continue de poser problème. Des informations plus complètes et récentes seront disponibles au comptoir des documents pendant la cinquième session de la CMP (2010).

Tableau 4: Pourcentage par région des pays ayant communiqué des informations par l'intermédiaire du PPI, au 30 novembre 2009.

	Afrique (50)	Amérique du Nord (2)	Amérique latine et Caraïbes (33)	Asie (28)	Europe (47)	Pacifique Sud-Ouest (16)	Proche-Orient (16)
Obligations en matière d'établissement de rapports							
Description de l'ONPV	36	100	54	32	41	31	6
Législation	30	100	51	32	41	25	18
Signalements d'organismes nuisibles	10	50	39	10	17	25	0
Listes d'organismes nuisibles	10	100	39	14	39	25	6
Points d'entrée	36	100	54	17	31	43	18
Actions d'urgence	2	100	3	0	1	12	0
Établissement facultatif de rapports							
Non-conformité	2	0	0	7	0	0	0
Modalités d'organisation des ONPV	10	0	9	0	3	12	0
Situation des organismes nuisibles	0	0	3	3	1	12	0
ARP/justification de la réglementation	0	0	6	0	7	12	0
Publications	28	0	36	64	21	43	31

Pourcentage = (nombre de pays d'une région ayant communiqué un ou plusieurs documents pour une catégorie) / (nombre total de parties contractantes de la région) × 100.

E. Signalement des organismes nuisibles

43. Le signalement des organismes nuisibles par les pays continue de s'améliorer: le nombre des notifications et celui des pays qui soumettent des données augmentent. Cependant, des progrès importants sont encore possibles et des efforts seront faits en ce sens en 2010. Pour une analyse plus détaillée, voir les statistiques du PPI, disponibles au comptoir des documents.

44. La mise en œuvre d'un nouveau système automatisé de signalement des organismes nuisibles a été envisagée avec le personnel technique de la NAPPO (Organisation nord-américaine pour la protection des plantes) et de l'EPPO. Les pays pourront décider de procéder à ces notifications par l'intermédiaire de leur ORPV. Les ORPV et le PPI devront, dans un avenir proche, modifier leurs programmes pour mettre en place le mécanisme. Le formulaire permettant aux pays d'autoriser les ORPV à signaler des organismes nuisibles en leur nom, que la CMP, à sa quatrième session, avait demandé d'élaborer, est disponible sur le site du PPI à l'adresse: [https://www.ippc.int/index.php?id=13363&tx_publication_pi1\[showUid\]=215756](https://www.ippc.int/index.php?id=13363&tx_publication_pi1[showUid]=215756).

III. Objectif 3: des systèmes efficaces de règlement des différends

45. Il n'a été soumise aucune demande d'aide officielle visant à régler des différends commerciaux touchant à des mesures phytosanitaires. Lorsque des demandes non officielles sont formulées, le Secrétariat fournit des informations sur la procédure de règlement des différends de la CIPV. Les activités d'échange d'informations sont abordées au point 11 de l'ordre du jour. Comme il a été indiqué à la quatrième session de la CMP, l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends s'est réuni en mars 2009. Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse [https://www.ippc.int/index.php?id=18519&tx_publication_pi1\[showUid\]=211226](https://www.ippc.int/index.php?id=18519&tx_publication_pi1[showUid]=211226).

IV. Objectif 4: une amélioration des capacités phytosanitaires des membres

A. Stratégie et programme opérationnel

46. La stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires et le plan opérationnel ont été modifiés à la lumière des observations communiquées par les parties contractantes après la quatrième session de la CMP, en 2009. Ils ont ensuite été affinés par le Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires lors de sa réunion de Rome, en décembre 2009, et sont examinés au titre des points 12.1 et 12.2 de l'ordre du jour.

47. Conformément à la demande formulée par la CMP à sa quatrième session, en 2009, (paragraphe 143.5 et 143.6), un groupe de travail virtuel a été créé pour travailler sur deux axes de la stratégie:

- le domaine stratégique n° 3 (coordination et communication), à savoir: « *conseiller les pays et les bailleurs de fonds sur les synergies possibles et les actions envisageables en matière de renforcement des capacités* »;
- le domaine stratégique n° 5 (plaidoyer), à savoir: « *aider les autorités phytosanitaires à bien communiquer avec les autres institutions de leur pays, avec d'autres pays et avec les organisations régionales* ».

Le groupe de travail virtuel n'a pas pu commencer ses travaux et ces questions ont été abordées en détail à la réunion de décembre 2009 du Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires.

48. Les projets évoqués ci-après confortent la vision présentée dans la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires et soutiennent les priorités de la CIPV énoncées dans le plan d'activités de la CMP.

B. Outil d'évaluation des capacités phytosanitaires

49. L'élaboration de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) n'a que peu progressé. En février 2009, un prototype a été créé par le Secrétariat et il a été demandé à 24 experts des questions phytosanitaires issus des 7 régions de la FAO de le tester à distance et de faire part de leurs observations. Vingt-deux d'entre eux ont répondu. En mars 2009, un petit groupe de travail d'experts phytosanitaires s'est réuni pour examiner le prototype, y incorporer les recommandations formulées par le CAB International (qui l'avait analysé en 2008) et examiner les observations issues des tests à distance. Sur la base des conclusions de la réunion, le Secrétariat a préparé un nouvel ensemble de spécifications à présenter aux concepteurs du système. Toutefois, les fonds disponibles ne permettent pas de financer la conception. Les travaux de développement et activités connexes devraient reprendre au premier trimestre 2010. Pour tout complément d'informations à ce sujet, prière de se reporter au point 12.5 de l'ordre du jour dans le document CPM 2010/20.

C. Projets

50. Le Secrétariat a continué de collaborer avec les institutions donatrices et les parties contractantes pour fournir, dans le cadre de projets financés par diverses sources, une assistance technique au renforcement des capacités. Les principaux projets concernés sont présentés ci-dessous.

51. *UNJP/URT/129/MUL: Renforcement des capacités en matière de biosécurité.* Ce projet est financé par le fonds commun pour les priorités nationales du programme « Unis dans l'action ». Le Secrétariat a aidé le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à déterminer les priorités de biosécurité nationale et à prendre des mesures sur ces questions. À ce jour, le projet a permis:

- d'évaluer le caractère adapté des dispositions en matière de biosécurité aux postes frontières;
- de former des responsables à l'ARP et aux NIMP et de mettre en place une équipe chargée de l'ARP;
- de former des personnels à l'élaboration des manuels et de mettre au point six procédures opérationnelles normalisées;
- de former 50 inspecteurs locaux chargés de la santé des végétaux et d'envoyer deux techniciens de laboratoire et deux inspecteurs suivre une formation au service d'inspection de la santé des plantes du Kenya (KEPHIS);
- de faire des propositions pour renouveler la structure du service d'inspection de la santé des plantes, en vue d'accroître l'efficacité de l'ONPV;
- d'organiser des ateliers sur la biosécurité à l'intention des parties prenantes et des décideurs, afin de favoriser une meilleure collaboration entre les organismes chargés de la réglementation;
- d'organiser un atelier d'une journée pour sensibiliser les responsables des pouvoirs publics, le secteur privé et les organismes de l'ONU à l'importance de la biosécurité et présenter les résultats obtenus à ce jour;
- de moderniser le laboratoire phytosanitaire de Dar Es Salaam et les laboratoires d'entomologie et de phytopathologie de Zanzibar et d'envisager des travaux sur le principal site de quarantaine du port de Zanzibar;
- de mener, par l'intermédiaire de l'équipe chargée de l'ARP, des activités de surveillance des organismes nuisibles pour 12 cultures prioritaires;
- d'examiner les cadres législatifs et institutionnels nationaux et de conduire des consultations nationales pour moderniser la législation existante;
- d'examiner les capacités en matière d'échange d'informations et d'élaborer un cadre et un plan d'action pour un système de gestion de l'information; et
- de préparer un programme de travail allant de juillet 2009 à juin 2010.

Projets financés par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

52. Le Secrétariat a fourni ses services aux trois projets ci-après du FANDC, dans le cadre d'un accord de supervision et de mise en œuvre signé entre le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) et la FAO.

53. STDF 171- Établissement d'un Centre d'excellence phytosanitaire en Afrique de l'Est.

Les activités ci-après ont été menées durant la période considérée:

- Le comité de gestion du projet a tenu trois réunions.
- Un atelier régional sur l'ARP a été organisé et un cadre a été établi pour la mise en place d'un réseau régional d'ARP.
- Un atelier a été organisé pour l'élaboration d'une formation aux questions phytosanitaires que le Centre d'excellence phytosanitaire serait chargé de dispenser. Des modules de brève durée (de 3 à 4 semaines) ont été préparés pour les inspecteurs, les cadres intermédiaires, les responsables, les experts et les techniciens. Des formations sanctionnées par un diplôme et une certification ont également été mises au point. Elles seront dispensées par le KEPHIS et l'université de Nairobi.
- Un atelier de deux semaines a été organisé à l'intention des personnels des universités et des établissements de recherche d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe chargés de la protection des plantes. Il s'agissait d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences afin qu'ils puissent mieux se coordonner avec les ONPV pour fournir des services de renforcement des capacités phytosanitaires à la région.
- Un symbole a été homologué, un site Internet créé et du matériel de marquage mis au point.
- Des procédures opérationnelles normalisées et un modèle destiné aux autres pays ont été élaborés.
- À l'issue de l'évaluation des besoins, un membre du KEPHIS a été sélectionné pour suivre un programme de MBA et améliorer ainsi la gestion du Centre d'excellence phytosanitaire. En outre, un expert phytosanitaire de l'ONPV zambienne a été choisi pour suivre une formation à l'entomologie du niveau de la maîtrise et présenter à ce titre un mémoire sur l'ARP.
- Les activités du projet devraient s'achever à la fin du mois de mai 2010.

54. STDF 230- Établissement d'une zone exempte de jaunissement mortel du cocotier au Mozambique. Ce projet est mis en œuvre avec l'appui des services techniques du Secrétariat de la CIPV. Deux missions ont déjà été menées.

55. STDF 133 - Renforcement des capacités en matière d'utilisation de l'outil d'évaluation de la capacité phytosanitaire dans le Pacifique. Ce projet a été prolongé jusqu'en décembre 2009.

Projets de coopération technique

56. TCP/MOZ/3205: Mesures de maîtrise et d'atténuation de la mouche des fruits exotique envahissante (*Batrocera invadens*) au Mozambique. Une mission de lancement a été organisée pour traiter les questions de mise en œuvre et de coordination. Un protocole d'accord a été signé avec le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE), qui permet à ce centre d'excellence en matière de mouche des fruits de piloter l'exécution des activités. La CIPV offre, pour sa part, des services de supervision technique.

57. TCP/INS/3203: Renforcement des systèmes de contrôle de quarantaine pour les espèces exotiques envahissantes. Ce projet, en faveur de l'Indonésie, est passé en phase opérationnelle. Des consultants qualifiés vont être recrutés pour le mener à bien.

58. TCP/ERI/3204: Renforcement des capacités de protection intégrée en Érythrée. Programme pilote de protection intégrée (agrumes). Dans le cadre de ce projet, la CIPV a

dispensé une formation sur les échanges d'informations et l'ARP. D'autres interventions vont viser à améliorer les capacités de surveillance et de diagnostic des ONPV et de leurs responsables. Ce projet est dirigé par le bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe.

59. TCP/MDV/3201: Maldives – Aide à l'élaboration de la législation agricole. Il a été demandé à la CIPV de soutenir ce projet en prodiguant des conseils techniques sur le renforcement des capacités phytosanitaires. L'ONPV a utilisé l'outil d'ECP et les capacités techniques des organismes de protection des plantes ont été évaluées. Des travaux supplémentaires seront menés pour améliorer les processus nationaux de vérification des importations. Le Service droit et développement (LEGN) de la FAO conduit ce projet.

Formulation des projets

60. Un projet d'une valeur de 2 millions d'USD environ sur la lutte contre la mouche des fruits *Bactrocera invadens* en Afrique de l'Est a été préparé puis soumis au Fonds commun pour les produits de base (FCP).

61. Quatre autres propositions de projet ont été élaborées et doivent être présentées aux bailleurs de fonds: 1) un projet régional pour l'Afrique de l'Ouest concernant *Bactrocera invadens*, d'une valeur de 9 millions d'USD, que la FAO soumettra aux donateurs en 2010; 2) un projet visant à renforcer les services phytosanitaires au Mozambique, déjà prêt, qui sera soumis en 2010 à l'ONPV et à la FAO pour approbation; 3) un projet visant à renforcer les services phytosanitaires en Libye (rédigé mais en attente); 4) un ensemble de cinq projets pluriannuels du fonds fiduciaire, soumis aux donateurs par la FAO. Le gouvernement omanais a demandé que soit élaboré un projet de renforcement des services phytosanitaires. Une mission sera dépêchée à cet effet en 2010.

D. Ateliers

Atelier de formation de formateurs

62. La CIPV, en collaboration avec le Codex Alimentarius et l'OIE, a participé à un atelier de formation de formateurs organisé par le FANDC au titre du programme « Participation des États africains aux activités des organisations d'établissement de normes sanitaires et phytosanitaires » (PAN-SPSO). Le projet est mis en œuvre par le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) de l'Union africaine. Le Secrétariat de la CIPV est membre du comité directeur de cette instance.

Ateliers régionaux chargés d'examiner des projets de NIMP

63. La CIPV a apporté son appui à cinq ateliers régionaux d'examen des projets de NIMP (Pacifique Sud-Ouest, Afrique, Proche-Orient, Caraïbes et, pour la première fois, États russophones baltes, d'Asie centrale, d'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants (CEI). Parmi les régions de la FAO, l'Amérique latine, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie examinent désormais les projets de NIMP de manière indépendante, sans le soutien de la CIPV. Le tableau 5 indique en détail les sources de financement de ces ateliers régionaux et l'éventuel appui technique fourni.

Tableau 5: Sources de financement et appui technique

Région	Source de financement	Montant (USD)	Gestionnaire des fonds	Appui technique du secrétariat de la CIPV
Afrique	Projet PAN-SPSO*	Aucune donnée	BIRA (Union africaine)	Oui
Asie	République de Corée	Aucune donnée	République de Corée	Non
Caraïbes	États-Unis d'Amérique	17 000	CIPV	Oui
Proche-Orient	FAO	Aucune donnée	FAO	Oui
États russophones baltes, d'Asie centrale, d'Europe de l'Est et de la CEI	Budget ordinaire de la FAO	24 000	FAO	Oui
Pacifique Sud-Ouest	Union européenne	21 000	CIPV	Non

* Le Bureau interafricain des ressources animales et le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine ont administré le projet régional « Participation des États africains aux activités des organisations d'établissement de normes sanitaires et phytosanitaires » (PAN-SPSO), financé par la Communauté européenne. L'atelier régional était destiné aux pays francophones et anglophones. D'une durée de trois jours, il a bénéficié de services d'interprétation simultanée.

64. Au total, 122 représentants nationaux de 87 pays ont participé en 2009 aux ateliers régionaux d'examen des projets de NIMP (tableau 6). Les représentants des parties non contractantes ont été financés par d'autres sources que la CIPV.

Tableau 6: Participation aux ateliers régionaux d'examen des projets de NIMP (2009).

Atelier régional		Nombre de pays invités	Pays parties contractantes représentés	Pays non parties contractantes représentés	Total des participants
Afrique	Pays anglophones	23	14	2	28
	Pays francophones	27	11	-	
Caraïbes*		14	6	-	10
Pays russophones baltes, de l'Asie centrale, de l'Europe de l'Est et de la CEI		15	9	2	23
Proche-Orient		15	13	-	16
Pacifique Sud-Ouest		16	11	3	17
Asie		16	16	-	28
TOTAL		126	80	7	122

*Sur la base des critères de la CIPV, la plupart des pays de cette région pouvaient seulement bénéficier du remboursement des billets d'avion. Les pays non représentés ont fait part de leur intérêt mais n'ont pu obtenir d'indemnités journalières de leurs gouvernements. La crise économique figure parmi les principaux obstacles à la participation à cette réunion de la CIPV et à celles à venir.

Ateliers nationaux de renforcement des capacités sur l'échange d'informations

65. En s'appuyant sur le budget du programme ordinaire de la FAO et les synergies avec les programmes de terrain existants, et en collaborant autant que possible avec les fonctionnaires des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, le Secrétariat a conduit en 2009 des missions de renforcement des capacités d'échange d'informations dans plusieurs pays (Érythrée, Éthiopie, Gabon, Guyana, Malaisie, Maldives, Mozambique, Namibie, Oman et République centrafricaine).

66. Le nombre des informations disponibles par l'intermédiaire du PPI continue d'augmenter, conséquence directe des ateliers de renforcement des capacités sur l'échange d'informations. Les ONPV pourront prendre des décisions plus éclairées si les pays utilisent des outils tels que le PPI pour fournir des informations actualisées au titre des obligations de notification énoncées dans la Convention. Le tableau 4 présente le pourcentage par région des pays qui ont utilisé le portail à cette fin.

E. Guide des pratiques et des normes internationales phytosanitaires concernant les forêts

67. Un guide pratique des normes internationales et phytosanitaires concernant les forêts est en cours de rédaction. Des précisions à ce sujet sont données au titre du point 12.6 de l'ordre du jour.

V. Objectif 5: une mise en œuvre durable de la CIPV

68. Le Secrétariat s'est trouvé confronté à des défis de taille en 2009. Il a dû faire face au départ de deux cadres associés, le premier (affecté par les États-Unis) à la fin du mois de juin et le deuxième (affecté par le Japon) à la fin du mois de novembre. Quatre autres consultants chargés de travailler sur les normes ont également quitté le Secrétariat en 2009. Par la suite, leurs fonctions ont été en partie assurées dans le cadre d'arrangements de brève durée et certains travaux ont dû être suspendus.

69. Les mesures prises au 31 décembre 2009 en matière d'effectifs du personnel sont décrites ci-après:

- D-1 – Secrétaire. M. Yukio Yokoi (Japon) a été nommé Secrétaire à plein temps et prendra ses fonctions en janvier 2010.
- P-5 – Coordonnateur (poste vacant). Un avis de vacance de poste sera publié début 2010.
- P-4 – Fonctionnaire chargé de la mise en œuvre (poste vacant). Le processus de sélection a été mené à bien et le Secrétariat attend confirmation.
- P-3 – ancien poste du Chargé de l'information. Le spécialiste de la protection des plantes du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord a été réaffecté à ce poste, avec effet en janvier 2010.
- P-3 – Chargé de l'établissement des normes (contrat de six mois). Un candidat a été choisi et il prendra ses fonctions en janvier 2010.
- P-3 – Chargé de l'établissement des normes (contrat de dix mois). Un candidat a été choisi et il prendra ses fonctions en février 2010.
- P-3 – Fonctionnaire chargé du système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (poste vacant). Un avis de vacance de poste a été approuvé et le Secrétariat examine actuellement les candidatures pour cet engagement de brève durée.
- P-2 – Cadre associé (poste financé par les États-Unis). Le titulaire du poste a pris ses fonctions en octobre 2009.
- Le Canada a mis à la disposition du Secrétariat les services d'un fonctionnaire à temps partiel qui travaillera depuis son pays d'origine.

- G-5 (poste vacant) – Soutien administratif. Le poste a été gelé en attendant la réaffectation de personnel excédentaire au sein de la FAO.
- G-3 – Soutien administratif. L'agent qui occupe aujourd'hui au sein du Secrétariat le poste de classe G-2 a été sélectionné et promu à cette nouvelle fonction en novembre 2009.
- G-2 – Soutien administratif (poste vacant). Il a été demandé de pourvoir ce poste.
- Des contrats de brève durée (consultants et accords de services personnels) ont été établis pour examiner et corriger les projets de NIMP, gérer les groupes techniques et participer à l'organisation de la cinquième session de la CMP.

Rapport de la quatrième session de la CMP (2009)

70. Le rapport en langue anglaise a été mis en ligne sur le PPI en juin 2009, mais les autres versions linguistiques n'ont pas été achevées. Elles devraient l'être début 2010, et pouvoir ainsi être distribuées aux Membres avec les documents de la cinquième session de la CMP. En juin 2009, les NIMP adoptées à la quatrième session de la CMP (2009), qui sont jointes en annexe au rapport, ont été diffusées sur le PPI dans toutes les langues.

Guide de la CIPV

71. Le Secrétariat révisé actuellement le *Guide de la CIPV* pour en établir une version plus succincte. Le document final devrait être achevé en 2010.

Manuel des procédures de la CIPV

72. La version 2009 du Manuel des procédures de la CIPV n'a pas vu le jour et le Secrétariat a décidé de passer directement à la version de 2010, qui paraîtra mi-juillet 2010. Le Manuel se composera de deux parties: l'une sera consacrée au processus d'établissement des normes et l'autre à toutes les autres procédures de la CIPV. Les textes et les diagrammes qui n'ont plus d'intérêt aujourd'hui seront retirés, ce qui facilitera la consultation.

Une assise financière durable pour la CIPV

73. Le Secrétariat a cherché à sensibiliser les bailleurs de fonds en apportant une assistance à la formulation de projets, en présentant les projets aux donateurs pour examen et en coordonnant des réunions. Il s'est réuni avec la CE et le Fonds commun pour les produits de base pour étudier le financement du projet sur la mouche des fruits en Afrique de l'Est, s'est entretenu avec plusieurs bailleurs de fonds d'un projet mené au Mozambique, et a rencontré des représentants du Comité SPS de l'OMC et du FANDC pour évoquer l'initiative sur la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest. Plusieurs propositions de projet ont ainsi pu être élaborées et attendent d'être présentées aux bailleurs de fonds ou approuvées par ceux-ci (voir le paragraphe 60 ci-dessus).

74. En outre, le Secrétariat a obtenu en 2009 des financements pour la participation des pays en développement à la CMP et à d'autres activités de la CIPV. Ainsi, les États-Unis et le Japon ont versé une contribution au Fonds fiduciaire de la CIPV et l'Union européenne a alimenté un fonds fiduciaire distinct.

VI. Objectif 6: une promotion internationale de la CIPV et une coopération avec des organisations régionales et internationales pertinentes

75. Le Secrétariat a été représenté à diverses réunions avec des organisations internationales et régionales. Des questions particulières liées à la coopération avec certaines organisations sont traitées au point 14.1 de l'ordre du jour.

VII. Objectif 7: un examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde

76. S'agissant du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre, aucun programme en bonne et due forme n'a été élaboré ou mis en place. Toutefois, plusieurs éléments du système fonctionnent déjà dans le cadre du programme de travail ordinaire de la CMP. Le point 12.4 de l'ordre du jour donne de plus amples détails à ce sujet.

77. Deux exposés sur les déplacements d'organismes nuisibles par la voie des livraisons d'aide alimentaire ont été présentés à la quatrième session de la CMP:

- le premier sur l'expérience de l'Indonésie;
- le deuxième sur l'infestation par des insectes de l'aide alimentaire (risques phytosanitaires et solutions à apporter).

78. Les débats sur les déplacements d'organismes nuisibles ont mis en évidence qu'il serait utile d'organiser un atelier à composition non limitée sur le transport international de grains. À la demande de la CMP, le Bureau et le PSAT ont élaboré un cadre général à cette fin. Le point 15.3 de l'ordre du jour aborde cette question plus en détail.

79. Un fonctionnaire de la CIPV a participé à l'atelier sur la certification phytosanitaire électronique organisé à Ottawa (Canada). Les documents et le rapport de cette réunion sont disponibles à l'adresse <http://www.nappo.org/E-Cert%20Symposium5-09/E-CertWorkshop-e/E-Cert-05-09-e.htm>. Cette question est abordée plus en détail au point 15.1 de l'ordre du jour.

80. La CMP est invitée:

1. à *faire part de sa gratitude* aux pays et organisations qui ont fourni une aide et des ressources au programme de travail.
2. à *prendre note* des informations fournies par le Secrétariat sur les travaux entrepris en 2009 dans le cadre du programme de travail de la CMP.

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
Objectif 1: un programme fiable d'établissement et de mise en œuvre de normes sur le plan international			
Domaine stratégique 1.1: Élaboration, adoption et révision de normes			
(i) Les groupes de rédaction composés d'experts et le Comité des normes se réunissent pour élaborer des normes.			
<ul style="list-style-type: none"> - Deux réunions du CN dans les langues requises de la FAO (mai et novembre) - Une réunion du CN-7 (mai) 	- Éléments exécutés		
<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de quatre groupes techniques: * Groupe technique sur la quarantaine forestière * Groupe technique sur les mouches des fruits * Groupe technique sur les traitements phytosanitaires * Groupe technique pour le glossaire 	- 5 réunions de groupes techniques	- Une autre réunion du Groupe technique pour le glossaire a été organisée afin d'évaluer la cohérence des NIMP adoptées.	
<ul style="list-style-type: none"> - Un Groupe de travail d'experts doit travailler à un projet de NIMP sur l'ARP des végétaux considérés comme des organismes de quarantaine. 	- Élément exécuté		
Administration générale de l'établissement des normes: <ul style="list-style-type: none"> - administration - traduction et mise en forme des projets de norme 	<u>Traduction et mise en forme:</u> <ul style="list-style-type: none"> - 2 NIMP, 8 traitements phytosanitaires, des amendements et un appendice à la NIMP 5 (adoptés à la quatrième session de la CMP) - 4 projets de NIMP, 1 protocole de diagnostic, 8 traitements phytosanitaires et des amendements à la NIMP 5 (pour consultation par les membres en 2009) 		

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009			
Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
	<p>- 4 projets de spécifications (pour consultation par les membres en 2009-2010)</p> <p><u>Mise en forme uniquement:</u></p> <p>-7 projets de NIMP, en vue de la réunion du CN au mois de mai</p> <p>- 2 projets de NIMP pour la réunion du CN-7 au mois de mai</p> <p>-2 projets de NIMP avant la réunion de novembre du CN</p> <p><u>Activités supplémentaires:</u></p> <p>- Les observations des membres ont été colligées 14 jours avant la quatrième session de la CMP</p> <p>- Appel biennal à soumission de thèmes</p> <p>- Deux appels à contribution d'experts (avril et décembre)</p> <p>- Un appel à soumission d'informations sur les traitements phytosanitaires (décembre)</p> <p>- Consultation des membres sur quatre projets de spécifications (décembre)</p>		- Énumérer toutes les activités dans le plan opérationnel 2010 et solliciter les ressources nécessaires.
- Étude de consultant sur le symbole de la NIMP15	- Le mandat a été rédigé. Aucun juriste n'a encore été contacté pour l'entreprendre.	Le Secrétariat n'a pas trouvé de juriste qualifié pour mener cette étude.	Le Secrétariat demandera aux membres de la CMP de l'aider à trouver un expert qualifié.
- Appui juridique pour l'enregistrement du symbole de la NIMP 15	Élément exécuté	Voir le point 9.8 de l'ordre du jour, document CPM 2010/ INF/2	

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
<p>ii) Rendre plus efficaces les processus d'élaboration et d'adoption des normes</p> <p>- Les documents de travail du CN sont mis en ligne afin que les points de contact nationaux de la CIPV puissent les consulter avant les réunions du CN.</p> <p>- Les rapports des réunions relatives à l'établissement de normes sont mis en ligne sur le PPI aussitôt que possible après chaque réunion.</p>	<p>- 70 et 45 documents, respectivement, ont été mis en ligne avant les réunions de mai et de novembre du CN. Les points de contact des ONPV et des ORPV peuvent désormais consulter les projets de NIMP.</p> <p>- Le rapport de la réunion de mai du CN a été mis en ligne le 10 juin; - celui de la réunion du CN-7, le 9 juin, et - celui de la réunion de novembre du CN, le 5 janvier 2010.</p> <p><u>Autres activités:</u></p> <p>- Des spécifications ont été rédigées pour externaliser la mise au point du nouveau système de soumission d'observations en ligne (hors PPI) et réduire ainsi la charge de travail du Secrétariat.</p> <p>- Un encadré a été ajouté à la couverture des projets de NIMP pour aider les membres et le Secrétariat à mieux suivre les versions.</p> <p>- Des outils collaboratifs de rédaction en ligne (Google docs) ont été utilisés en vue de rationaliser le processus d'élaboration et d'examen.</p>	<p>- Un appel d'offres a été lancé mais aucun des dossiers reçus ne répondait aux critères.</p>	<p>- Essayer d'élaborer le système d'observations en ligne en mettant à profit les compétences de la FAO.</p>

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
<p>(iii) Affecter du personnel au maintien du programme d'établissement de normes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de consultants (à temps partiel) chargés de superviser les groupes techniques avec le Secrétariat - Éditeur professionnel (à temps partiel) - Soutien administratif (à temps partiel pour des travaux courants et pour colliger les observations des membres) - Chargé de l'établissement de normes (P-2) [poste financé par le Fonds fiduciaire de la CIPV] - Programme de cadres associés (États-Unis et Japon) - Le Secrétariat continue à utiliser les services de responsables de normes pour tous les éléments du programme de travail sur l'établissement des normes. Ils sont chargés de donner des orientations, d'aider au choix des membres, d'élaborer des documents de travail et de réviser les projets de NIMP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des consultants ont été recrutés à l'appui du Groupe technique pour le glossaire, du Groupe technique chargé d'élaborer des protocoles de diagnostic pour des organismes nuisibles déterminés et du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires. - Un éditeur professionnel (à temps partiel) a été recruté pour mettre en forme les projets de NIMP et les NIMP adoptées ainsi que les spécifications. - Un consultant a été recruté pour la coordination des traductions et la publication des NIMP. - Aucun soutien administratif n'a été apporté pour colliger les observations des membres. - Élément exécuté - Élément exécuté - Élément exécuté 	<ul style="list-style-type: none"> - Un consultant a été affecté au Groupe technique sur la quarantaine forestière (aide en nature). - En octobre, les membres ont détaché des bénévoles pour aider à colliger les observations des membres. 	

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
(iv) Examen des aspects liés à l'environnement et à la biodiversité. - Intégration de ces derniers au processus d'établissement des normes.	- Élément exécuté		
Domaine stratégique 1.2: Mise en œuvre des normes			
(i) Identifier et lever les obstacles à la mise en œuvre. - Élaboration du Wiki du PPI consacré aux questions fréquentes sur la mise en œuvre des NIMP, notamment la NIMP 15. - Par l'intermédiaire du PPI, recueillir des données sur la mise en œuvre de toutes les NIMP. - Les ORPV sont invitées à identifier les obstacles et à proposer des moyens pour les lever. La notification par les ORPV doit être inscrite comme point permanent de l'ordre du jour de la Consultation technique des ORPV.	- Exécuté en partie - Exécuté en partie pour 1 NIMP - Exécuté - <u>Activité supplémentaire</u> : un document explicatif a été rédigé et diffusé sur la NIMP 31.	- La page Wiki a été créée mais elle est vide à ce jour. - Un formulaire a été élaboré pour faire rapport sur la mise en œuvre de la NIMP 15 à l'échelle nationale. Il fait l'objet de tests sur le PPI.	- Il a été demandé au Groupe technique sur la quarantaine forestière de fournir des données.
(ii) Les ORPV aident les membres à élaborer, réviser et mettre en œuvre leurs réglementations. - Les parties contractantes identifient les obstacles à la mise en œuvre. - Les ORPV sont invitées à faire rapport sur leurs activités. Ce processus de notification doit être inscrit comme point permanent de l'ordre du jour de la Consultation technique des ORPV.	- Élément exécuté		

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009			
Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
Objectif 2: des systèmes d'échange d'informations appropriés pour satisfaire aux obligations de la CIPV			
Domaine stratégique 2.1: Mise en œuvre de l'échange d'informations prévu dans la CIPV			
(i) Aider les ONPV à utiliser le PPI en menant des activités de renforcement des compétences par l'intermédiaire du Secrétariat et/ou des ORPV.			
- Renforcement des capacités nationales et sous-régionales dans 10 pays.	- Élément exécuté - <u>Activités supplémentaires</u> : trois ateliers sous-régionaux ont été organisés: Caraïbes (6 parties contractantes), pays russophones (5 parties contractantes) et Comité d'information phytosanitaire pour l'Afrique de l'Est (8 parties contractantes).	- Nous avons réalisé des synergies avec les projets en cours, ce qui nous a permis d'organiser ces activités dans un plus grand nombre de pays.	
- Participation active aux activités internationales de certification électronique.	- Participation à l'atelier NAPPO-CFIA sur la certification phytosanitaire électronique (Ottawa, Canada)		
(ii) Le Secrétariat doit remplir ses obligations redditionnelles et assurer une communication efficace sur les questions administratives, dans toutes les langues de la FAO.	- Exécuté en partie	- La diffusion du quatrième rapport de la CMP a été retardée.	
(iii) Améliorer les programmes de travail conjoints en fonction des besoins. -Aucune activité prévue.	--		
Domaine stratégique 2.2: Le PPI bénéficie d'un programme efficace de perfectionnement et de maintenance			
(iv) Élaboration de procédures d'utilisation du PPI et de la documentation y afférente.			

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du Manuel d'échange d'informations de la CIPV dans les cinq langues de la FAO. - Élaboration de normes relatives aux métadonnées, par exemple pour les signalements d'organismes nuisibles. - Traduction du PPI dans les langues de la FAO. - Logiciel. - Mises à niveau du matériel. - Cours de formation à l'emploi du logiciel. - Élaboration des formations et du système d'aide en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus entamé - La version définitive des normes relatives aux métadonnées n'a pas encore été arrêtée mais des discussions ont eu lieu avec l'OEPP et la NAPPO. - Élément exécuté - La nouvelle version du PPI a été mise en ligne en décembre 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration du Manuel a été repoussée jusqu'au lancement de la nouvelle version du PPI. 	
<ul style="list-style-type: none"> (ii) Affecter du personnel à la maintenance et au perfectionnement du PPI. - 1 programmeur recruté pour 11 mois (consultant) - 1 programmeur recruté pour 4 mois (consultant) - 1 concepteur Web recruté pour 4 mois(consultant) - 1 cadre associé (poste financé par les États-Unis d'Amérique) - 1 chargé de l'échange d'informations (P-3), poste financé par le Fonds fiduciaire de la CIPV. - Sensibiliser les donateurs aux activités de la CIPV en les faisant participer à la formulation des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élément exécuté 		

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009			
Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
Objectif 3: des systèmes efficaces de règlement des différends			
Domaine stratégique 3.1: Encourager à recourir aux systèmes de règlement des différends.			
(i): Informer le public de l'existence du système de règlement des différends de la CIPV. - Imprimer des affiches et brochures sur ce système.	- Élément non exécuté	- La version définitive du texte n'a pas été arrêtée.	
(ii) Les ORPV doivent s'assurer que les membres connaissent le système et savent l'utiliser.			
Domaine stratégique 3.2: Appui apporté au système de règlement des différends de la CIPV			
(i) Le Secrétariat apporte un soutien pour résoudre les éventuels différends.	- Des réponses ont été données à trois demandes d'information non officielles. - Aucune demande n'a été formulée en matière de règlement des différends.	.	
(ii) Rapport à la CMP sur les activités de règlement des différends. - Le Secrétariat prépare un rapport sur les activités menées en 2009, pour examen à la cinquième session de la CMP. - Réunion annuelle de l'organe subsidiaire chargé du règlement des différends (participation de membres des pays en développement).	- Élément exécuté		
Objectif 4: une amélioration des capacités phytosanitaires des membres			
Domaine stratégique 4.1: Des méthodes et outils sont en place pour permettre aux parties contractantes d'évaluer et d'améliorer leurs propres capacités phytosanitaires et d'évaluer leurs besoins d'assistance technique.			
(i) Mise à jour, maintenance et diffusion de l'outil ECP.			

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Groupe de travail informel sur l'assistance technique, en vue de donner suite aux conclusions de l'analyse de CAB International et d'examiner la stratégie d'assistance technique de la CIPV. - Réunion du Groupe de travail informel sur l'assistance technique (2 semaines) - Distribution de CD-ROM. - Essai de l'ECP sur le terrain (2 visites dans les pays). - Activités de gestion de l'information: mission de programmation de 3 mois (consultant); traduction (5 langues); impression des manuels; gravure des CD-ROM; aide et formation en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - Élément exécuté - Élément non exécuté 	<ul style="list-style-type: none"> - La réunion a essentiellement porté sur l'analyse de l'outil ECP par CAB International et sur le perfectionnement de cet outil - Réunion annulée - Les fonds de toutes les autres activités ont été réaffectés au Groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement des capacités phytosanitaires nationales - Voir le point 12.5 de l'ordre du jour, document CMP 2010/20 	
<ul style="list-style-type: none"> - Activités de gestion de l'information: EAPIC- Système intégré de gestion des informations sur les organismes nuisibles (4 visites nationales); soutien du Secrétariat aux projets « Unis dans l'action » en Afrique de l'Est. - Constitution de listes de consultants et d'experts. - Base de données de ressources (matériel didactique, traitements, protocoles de diagnostic) 	<ul style="list-style-type: none"> - Élément exécuté en partie (deux visites nationales seulement) - Élément exécuté en partie - Élément exécuté en partie 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de disponibilité d'experts - Pour ces deux éléments, il fallait attendre que la nouvelle version du PPI soit mise au point 	

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009			
Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
(ii) Utilisation de l'ECP et d'autres outils d'apprentissage interactifs pour la planification stratégique et l'élaboration de projets			
- Une réunion sera nécessaire pour former les « instructeurs » aux révisions de l'outil d'ECP: réunion des facilitateurs ECP (projet)	- Élément exécuté		
Domaine stratégique 4.2: Le programme de travail de la CIPV est soutenu par des activités de coopération technique			
(i) Ateliers régionaux, séminaires (en coopération avec les ORPV ou avec leur soutien).			
- Ateliers régionaux, séminaires (en collaboration avec les ORPV ou avec leur soutien); atelier régional sur certaines NIMP et sur les réglementations phytosanitaires et des importations en Europe de l'Est (pays russophones).	- Élément non exécuté	- Repoussé à 2010 avec l'atelier OEPP-FAO en Ukraine.	
- Mettre en place et entretenir un réseau de personnes-ressources pour promouvoir l'harmonisation des capacités phytosanitaires dans chaque région (des ateliers sont nécessaires pour former le personnel et entretenir ses compétences). - Deux ateliers régionaux d'examen des projets de NIMP pour les pays anglophones et francophones d'Afrique. - Autres ateliers régionaux.	-Un atelier a été organisé au Belarus - Élément exécuté. En outre, 5 autres ateliers régionaux d'examen des NIMP ont été organisés en Asie (République de Corée), dans la région Pacifique (Fidji), dans les Caraïbes (Belize) et pour les pays russophones (Fédération de Russie)	- Rendu possible par la coopération OEPP-FAO. - D'autres ressources extrabudgétaires ont permis d'organiser ces ateliers.	

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
(ii) Formulation et mise en œuvre des projets de renforcement des capacités	- 8 projets sont actuellement mis en œuvre.	- Fonds de l'initiative « Unis dans l'action » (Tanzanie), 3 projets du FANDC, 4 projets du PCT.	
Domaine stratégique 4.3: Les parties contractantes peuvent obtenir une assistance technique des donateurs			
(i) Sensibilisation des donateurs aux besoins en matière de capacités phytosanitaires			
<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la formulation de projets (sur demande). - Formulation de cinq projets à présenter aux donateurs (FANDC compris) pour examen en vue d'un financement (par exemple, renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux du Mozambique et modernisation des capacités phytosanitaires du Kirghizistan). - Deux réunions de coordination des donateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élément exécuté - Élément exécuté 		
<ul style="list-style-type: none"> (ii) Faire connaître aux parties contractantes les bailleurs de fonds possibles et les critères qu'ils appliquent. - Il s'agira d'un processus continu, intégré à d'autres activités régionales et nationales. En 2009, il est prévu de préparer des informations sur les critères des donateurs et de les diffuser. 	- Élément non exécuté		

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009			
Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
Domaine stratégique 4.4: Élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires englobant la mise en œuvre, le financement et des liens avec des ressources de la FAO.			
(i) Élaborer et faciliter la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires. - Suite donnée à la réunion du Groupe de réflexion de décembre 2008 sur l'élaboration d'une stratégie de la CMP en matière de renforcement des capacités phytosanitaires.	- Élément exécuté		
Objectif 5: une mise en œuvre durable de la CIPV			
Domaine stratégique 5.1: La CIPV bénéficie d'une infrastructure efficace et durable.			
(i) Déterminer les organes directeurs et d'exécution nécessaires et les concrétiser au sein de la CMP (ou de ses organes subsidiaires) - Aucune activité prévue.	--		
(ii) La transparence et les obligations redditionnelles permettent une utilisation plus efficace de ressources limitées. - PSAT: Préparation d'un plan opérationnel annuel pour 2010 assorti d'un budget.	- Élément exécuté		
(iii) Préparation, par le Secrétariat, d'un rapport annuel sur le plan opérationnel, à l'intention de la CMP. - Préparer le rapport 2009, qui précisera tout domaine pour lequel les activités ne sont pas terminées et les raisons de cette situation.	- Élément exécuté		

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009			
Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
<ul style="list-style-type: none"> - CMP: - aide de personnel temporaire - interprétation - traduction - participation aux sessions. - Déplacements du Secrétariat (non inclus dans les ateliers, les groupes de travail d'experts, etc.). - Coût pour la FAO de l'utilisation des services de base (par exemple, téléphone, télécopie, etc.). - Formation et perfectionnement du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élément exécuté - Élément exécuté 		
Domaine stratégique 5.2: Une assise financière durable pour la CIPV			
<ul style="list-style-type: none"> (i) Des budgets transparents indiquent le coût réel de la mise en œuvre du programme de la CMP. - Le Secrétariat, le Bureau et le PSAT préparent un budget détaillé pour les activités entreprises dans le cadre du plan opérationnel annuel pour 2010. Il englobe le budget ordinaire et les fonds fiduciaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élément exécuté 		
<ul style="list-style-type: none"> (ii) Trouver des moyens de combler la pénurie actuelle de fonds biennaux de la FAO. - Sensibiliser les donateurs en aidant à la formulation des projets, en leur présentant des projets pour examen et en coordonnant des réunions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élément exécuté en partie 	<ul style="list-style-type: none"> Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des bailleurs de fonds pour certaines activités. Voir le corps du rapport (objectifs 4 et 5). 	
<ul style="list-style-type: none"> (iii) Encourager les contributions en nature. - Aucune activité prévue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous avons une nouvelle fois pu obtenir des contributions en nature (voir le corps du rapport). 		

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009			
Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
(iv) Élaborer, mettre en œuvre et promouvoir une stratégie de financement pluriannuelle. - Aucune activité prévue.	--		
Domaine stratégique 5.3: Les programmes de la CIPV ont une base scientifique solide.			
(i) Établir des liens étroits avec les institutions appropriées de recherche et d'enseignement. - Aucune activité prévue.	--		
Domaine stratégique 5.4: Les parties contractantes en développement participent pleinement à toutes les activités pertinentes de la CIPV.			
(i) Assurer le financement de la participation des pays en développement aux activités de la CIPV. - En 2009, le Bureau et le Secrétariat prennent contact avec les donateurs internationaux pour mobiliser des fonds.	- Élément exécuté		
Objectif 6: une promotion internationale de la CIPV et une coopération avec des organisations régionales et internationales pertinentes			
Domaine stratégique 6.1: La CMP est reconnue comme l'autorité mondiale en matière phytosanitaire			
(i) Élaborer une stratégie de communication assortie d'un plan de relations publiques intégré, afin d'acquérir une reconnaissance mondiale, de bâtir et d'entretenir une image positive de la CMP et de promouvoir la CIPV. - Le Bureau et le Secrétariat lancent en 2009 un programme de relations publiques en vue de son examen par le PSAT et de son perfectionnement en 2010. - Les documents de plaidoyer en faveur de la CIPV (par exemple le Guide de la CIPV) sont mis à jour et imprimés en 5 langues.	- Exécuté en partie. Après la réunion du PSAT, un expert des relations publiques a été recruté pour améliorer le PPI sur la forme et sur le fond. - Le plan opérationnel sur le renforcement des capacités comprend une stratégie de communication. - Élément non exécuté		

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
Domaine stratégique 6.2: La CIPV est un partenaire actif dans les programmes spécifiques d'intérêt mutuel			
<p>(i) Liaison permanente avec des organisations régionales et internationales pour déterminer les domaines d'intérêt commun (mutuellement avantageux) et engager des actions.</p> <p>- Liaison avec certaines des organisations ci-après:</p> <p>- Organisations internationales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention sur les armes biologiques et toxiques • Convention sur la diversité biologique • Programme mondial sur les espèces envahissantes • Agence internationale de l'énergie atomique • Organisation de l'aviation civile internationale • Organisation maritime internationale • Fédération internationale des semences • Association internationale d'essais de semences • Protocole de Montréal • Groupe de recherche international sur la quarantaine forestière • Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce • réunions du Comité SPS de l'OMC <p>- Organisations de normalisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Codex • OIE <p>- Autres organisations.</p>	<p>- Élément exécuté</p>	<p>- Voir le point 14.1 de l'ordre du jour, document CPM 2010/22.</p>	

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
<p>- Activités entreprises par les spécialistes régionaux et sous-régionaux de la protection des plantes de la FAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisation d'ateliers régionaux pour examiner des projets de NIMP • organisation de formations, par exemple sur l'ARP et les organismes nuisibles présentant une importance phytosanitaire particulière • activités visant à encourager et faciliter le recensement des organismes nuisibles, l'inspection, la surveillance, l'échange d'informations phytosanitaires nationales et les systèmes dans les pays • élaboration de projets de renforcement des capacités phytosanitaires avec des donateurs autres que la FAO, par exemple l'OMC (initiative Aide pour le commerce, FANDC) • coopération avec les ORPV, notamment avec l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO) • intégration des travaux de la CIPV dans les projets de biosécurité, le cas échéant • élaboration de projets de lutte contre les ravageurs, par exemple la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest. 	<p>- Élément exécuté</p> <p>- De nombreux fonctionnaires régionaux se sont entretenus avec les représentants nationaux pour les encourager à satisfaire à leurs obligations au titre de la CIPV et, dans certains cas, pour les inciter à devenir parties contractantes à la Convention.</p> <p>- Certains fonctionnaires régionaux ont également organisé des activités sur la CIPV dans leurs régions, par exemple un atelier sur la certification en Afrique de l'Est.</p> <p>- La réunion de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient n'a pu être organisée en décembre.</p>		
<p>Domaine stratégique 6.3: Une communication efficiente et efficace entre les ORPV et le Secrétariat de la CIPV</p>			
<p>Liaison et collaboration entre le Secrétariat et le personnel exécutif des ORPV.</p>	<p>- Élément exécuté</p>		

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009			
Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
- Les ORPV font fonction d'organes de coordination pour les questions phytosanitaires au sein de leurs régions. La CIPV reconnaît l'importance du rôle des ORPV et les liens étroits que le Secrétariat entretient avec elles permettent de réaliser des synergies.			
Objectif 7: un examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde			
Domaine stratégique 7.1: Examen périodique de l'orientation stratégique générale et des objectifs de la CMP et adaptation des programmes pour relever les défis nouveaux et récents et en tenir compte			
(i) Inscrire un point à l'ordre du jour de la CMP pour déterminer quels problèmes nouveaux et récents pourraient nécessiter des mesures dans le cadre de la CIPV.	- Élément exécuté		
(ii) Les ORPV élaborent des documents de travail sur les problèmes nouveaux et récents pour aider la CMP à définir les mesures supplémentaires à engager. - Cette question sera inscrite en tant que point permanent de l'ordre du jour des consultations techniques des ORPV.	- Élément exécuté		
(iii) Les parties contractantes qui utilisent la certification électronique aident les autres à y recourir, par l'intermédiaire du Secrétariat. - Aucune activité prévue.	--	- Voir le point 15.1 de l'ordre du jour, document CPM 2010/24.	
(iv) Certification électronique: utilisation du projet de normalisation phytosanitaire CEFAC-ONU. - Supervision continue par le personnel de la FAO	- Élément exécuté	- Voir le point 15.1 de l'ordre du jour, document CPM 2010/24.	

Secrétariat de la CIPV – Rapport intérimaire 2009

Cibles pour l'année 2009	Niveau réel d'exécution	Remarques	Action corrective
(v) Certification électronique: adoption de normes existantes applicables à la protection des communications et à la validation de l'origine des informations -Supervision continue par le personnel de la FAO	- Élément exécuté en partie	- Voir le point 15.1 de l'ordre du jour, document CPM 2010/24.	
(vi) Des NIMP sont élaborées ou modifiées pour tenir compte des espèces végétales exotiques envahissantes (par exemple, plantes aquatiques).	- Élément exécuté en partie	- Aucune NIMP n'a encore été ni élaborée ni modifiée, mais il est tenu compte de ce problème dans l'élaboration des nouvelles normes (par exemple, celles sur les végétaux destinés à la plantation ou sur l'ARP des végétaux considérés comme des organismes de quarantaine).	
(vii) Suite donnée aux conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur la reconnaissance internationale des zones exemptes	- Élément exécuté	- Voir le point 15.2 de l'ordre du jour, document CPM 2010/16.	
Domaine d'intervention stratégique 7.2: la CIPV bénéficie d'un programme de mise en œuvre			
(i) Préparer des recommandations pour un programme de mise en œuvre. - Aucune activité prévue.	--	- Voir le point 12.4 de l'ordre du jour, document CPM 2010/17.	
(ii) Mise en place d'un système d'examen et d'appui de la mise en œuvre de la CIPV. - Aucune activité prévue.	--	- Voir le point 12.4 de l'ordre du jour, document CPM 2010/17.	